

Madame, Monsieur,

un avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) concernant le véhicule immatriculé GM905SK de marque CITROEN dont le montant de **17,00 €** a été acquitté le 2 décembre 2025 à 16:58.

Ce montant correspond au tarif adopté par l'assemblée délibérante de la collectivité mentionnée en en-tête du présent avis auquel:

- ☒ aucune déduction n'a été faite en raison de l'absence de tout justificatif de paiement immédiat valide* apposé dans le véhicule ou transmis par voie dématérialisée ;
- ☐ une déduction a été faite correspondant au montant de la redevance de paiement immédiat figurant sur le dernier justificatif valide* apposé dans le véhicule ou transmis par voie dématérialisée avant l'établissement du présent avis.
- ☒ une déduction de **5,00 €** a été faite sur le montant obtenu après application de l'un ou l'autre des deux cas précédents.

L'invalidité du présent avis de paiement*** expirera le 1 décembre 2025 à 18:30, heure à laquelle un nouvel avis pourra vous être notifié si
 st pas apposé dans le véhicule ou transmis par voie dématérialisée.

L'agent assermenté

« **SIGNE** »

**Notice d'information
FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS)**

Transdev Park Services - Cahors

N° Avis de paiement FPS:

21460042100017 259 335 015 013

Immatriculation: **GM905SK**

Date de constatation: 01/12/2025 à 16:09

Lieu: 233 Rue du President Wilson 46000 Cahors

L'insuffisance ou l'absence de paiement de votre stationnement a été constatée. Vous êtes donc redevable d'un FPS de **22,00 €**.

Montant minoré de 5.00€ soit 17,00 € si vous payez ce forfait dans les 4 jours à l'horodateur, via l'application mobile Flowbird ou via le site internet:

<https://my.flowbirdapp.com/embed/fps>

Passé ce délai, vous recevrez un avis de paiement par voie postale qui sera transmis par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTA). Ce paiement doit être exercé par le titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule ou, dans les cas où l'acquéreur du véhicule objet du présent avis de paiement ou toute personne dûment habilitée et doit respecter les trois conditions suivantes:

Les modalités de paiement et de contestation y seront précisées.

Information complémentaire :

Si votre véhicule devait demeurer stationné à cet emplacement au-delà de 18:30 ce jour, vous pourriez être redevable d'un nouveau FPS.

, est considéré comme valide le justificatif de paiement immédiat de la redevance acquittée pour
 lui, compte tenu de l'heure de début du stationnement payé, n'a pas encore excédé la durée
 barème tarifaire applicable.

pond à la durée maximale de stationnement payant prévue par le barème tarifaire applicable.

ent insuffisamment payé figurant sur le justificatif de paiement immédiat valide* correspondant, par voie dématérialisée avant l'établissement du présent avis ;

établi si aucun justificatif de paiement immédiat valide* n'est apposé dans le véhicule ou n'a été

MODALITÉS DE CONTESTATION

n recours préalable doit être adressé auprès de RECLAMATION STATIONNEMENT
AUX CEDEX <https://jecontestemonfps.fr/cahors> dans le mois suivant la date de notification

dée avec demande d'avis de réception à l'adresse postale ci-avant ou par Internet à

l'avis de paiement contesté, du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou, dans les cas prévus à l'article 3-87, de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans les délais :

Ne pas jeter ce document sur la voie publique